



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2018-10-016

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2018

Sommaire

Centre Hospitalier George Sand

18-2018-10-04-002 - ASTREINTE ENCADREMENT DE SANTE OU
SOCIO-EDUCATIF N°

CHGS-DELEG.SIGNATURE-DS-ASTR.ENCADREMENT-2018-063 (2 pages)

Page 3

Centre Hospitalier George Sand

18-2018-10-04-002

ASTREINTE ENCADREMENT DE SANTE OU SOCIO-EDUCATIF

N°

Décision portant délégation de signature pour signer au nom du Directeur lorsque celui-ci est absent ou empêché, les transports de corps avant et après mise en bière conformément à l'Article 3 de la Décision portant délégation de signature Directeur des Usagers en date du 30 septembre 2016.

**CHGS-DELEG.SIGNATURE-DS-ASTR.ENCADREME
NT-2018-063**

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

ASTREINTE ENCADREMENT DE SANTE OU SOCIO-EDUCATIF

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DS-ASTR.ENCADREMENT-2018-063

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D 6143-33 à D 6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'établissements Publics de santé,
- Vu Décision portant Délégation de Signature Astreinte Encadrement de Santé ou Socio-Éducatif N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DS-ASTR.ENCADREMENT-2018-062 du 17 août 2018 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature « Astreinte Administrative de Direction » n°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2018-059 en date du 09 Juillet 2018 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature de la Direction des Usagers N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2016-044 en date du 30 Septembre 2016 et notamment son article 3 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature de la Direction des Soins N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2016-040 en date du 29 Juillet 2016 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine TE WIERIK, Cadre de Santé, lorsqu'elle est d'Astreinte, à l'effet de signer au nom du Directeur, lorsque celui-ci est absent ou empêché, les transports de corps avant et après mise en bière comme suit conformément à l'Article 3 de la Décision portant Délégation de Signature de la Direction des Usagers N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2016-044 en date du 30 Septembre 2016 :

Les autorisations de transport de corps sont signées avec l'ordre de priorité suivant :

• **Site de Bourges :**

En période d'astreinte : le Directeur de Garde, le Cadre de Santé, le Cadre Socio-Educatif d'Astreinte.

• **Sites de Chezal-Benoît et Dun sur Auron :**

Service de Jour ou période d'astreinte : Le Cadre de Santé de l'Unité et à défaut le Cadre de Santé d'Astreinte ou le Cadre Socio-Educatif d'Astreinte.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la stricte réglementation prévue pour les transports de corps et dans le respect des protocoles établis sur chacun des sites.

Article 2 :

Cette Décision de Délégation de Signature abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DS-ASTR.ENCADREMENT-2018-062 en date du 17 Août 2018 ainsi que toutes décisions antérieures et **prend effet à compter du 4 Octobre 2018.**

Fait à Bourges, le **04 Octobre 2018**

LE DIRECTEUR

SIGNE

Jean-Paul SERVIER

VISA :

Madame Mireille BLONDEAU, Directrice des Soins Faisant Fonction

Madame Catherine TE WIERIK, Cadre de Santé

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (sous format d'un tableau pour le site internet/Intranet et affichage panneaux 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs